



## **Association des Professeurs Techniques Chefs de Travaux**

Arras, le 14 octobre 2011

Le Président

à

Monsieur le Ministre  
de l'Education Nationale,  
de la Jeunesse et de la Vie  
Associative  
Ministère de l'Education  
Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Objet : circulaire des chefs de travaux n° 2011-56

Monsieur le Ministre,

Les Chefs de travaux des lycées technologiques et lycées professionnels adhérents à l'APROTECT sont très déçus par la circulaire 2011-056 définissant leur fonction et parue au bulletin officiel de l'Education Nationale n° 17 du 28 avril 2011.

En effet, les chefs de travaux attendaient largement et avaient mis beaucoup d'espoir de voir traduire dans cette nouvelle circulaire les conclusions du groupe de travail, ce dernier placé sous l'autorité conjointe du Directeur général des ressources humaines et du Directeur général de l'enseignement scolaire. Mais force est de constater que les recommandations proposées par le groupe de travail n'ont pas été suivies sur bon nombre de points : positionnement, appellation, gestion de carrière, etc. De plus nos collègues constatent un recul sur le plan du régime indemnitaire lié à la fonction.

Depuis la rentrée scolaire 2011, les chefs de travaux doivent subir une interprétation et une application de cette circulaire par les services rectoraux qui désavantagent les professeurs PLP, certifiés et agrégés qui exercent cette fonction.

Vous n'ignorez pas que durant cette année scolaire et les suivantes les chefs de travaux de lycée général et technologique vont être conduits à déployer une importante énergie et fournir un travail considérable pour la mise en œuvre et la promotion de la voie technologique STI2D et ST2A. De plus, la plupart d'entre eux, avec leurs collègues de lycée professionnel, vont effectuer pour la troisième année consécutive les tâches additionnelles

et nécessaires à la réussite de la voie professionnelle du bac pro 3 ans. Mais, devant ce mécontentement général et le manque de reconnaissance de la fonction malgré l'attachement reconnu à l'enseignement technologique et professionnel de nos collègues, je crains que certaines réticences apparaissent dans nos EPLE.

Au nom de l'APROTECT, je sollicite donc une audience afin d'éclaircir ensemble ces nombreux points d'incompréhension de la part des chefs de travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et vous assure de mon entier dévouement.

Le Président

Didier MICHAUX